

Rapport de jury pour l'obtention d'une certification académique en Langue Vivante Régionale Créole, session 2018

1 TEXTES DE REFERENCE

Circulaire n°2017-072 du 12-04-2014

Note de service n°2004-175 du 19-10-2004

RAPPEL : La certification académique en créole est destinée aux professeurs de disciplines non linguistiques et professionnelles.

2 COMPOSITION DU JURY

Madame Catherine PIETRUS	IA-IPR de créole, Présidente du jury
Madame Marie-José CILPA	IEN-ET-EG, Biotechnologie Santé Environnement
Madame Francette SAINT-MAXIMIN	Professeure de STMS, Chargée de mission
Madame Sarah MOZAR	Professeure de créole, chargée de mission aide à l'inspecteur
Madame Firmin THEOPHILE	Professeur de créole, PFA
Monsieur Patrick NOEL	Professeur de mathématiques, PFA

3 CANDIDATS¹

3.1 Candidats et résultats

Inscrits	3
Présents	3
Admis	3
Notes	11 à 20

3.2 Disciplines d'origine des candidats

- Mathématiques : 1
- Biotechnologie Santé, Environnement
- Sciences et Techniques Médico-sociales

¹ Tous les candidats sont désignés par « le candidat », au masculin, sans distinction de sexe

3.3 Corps d'origine des inscrits

- Certifiés : 2
- PLP :1

3.4 Etablissements d'exercice des inscrits

- Collège : 1
- LGT :1
- LP : 1

4 CONSTAT ET ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

4.1 Constat

La première session de la certification académique en langue Vivante Régionale Créole s'est tenue cette année scolaire 2017-2018.

Il s'agit pour les candidats de valider des compétences particulières dans l'enseignement d'une partie du programme de leur discipline en Langue Vivante Régionale Créole. L'intérêt et l'enthousiasme pour la discipline sont nécessaires mais ne suffisent pas pour valider ces compétences. Les candidats doivent avoir de solides connaissances théoriques :

- Des textes réglementaires ;
- Des divers aspects des programmes de la langue régionale au second degré
- De la pédagogie, y compris l'analyse contrastive des langues ainsi que les divers aspects de la phonétique et de la phonologie ;
- De l'évaluation de ces élèves.

La lecture préalable de la note de service n°2004-175 du 19-10-2004 permet aux candidats de mieux préparer leur épreuve :

- Mieux structurer leur dossier ;
- Connaître le déroulement de l'épreuve orale ;
- Connaître les connaissances et les compétences exigées ;
- Connaître les critères d'évaluation.

Un diplôme universitaire en langue vivante régionale Créole ou la pratique de l'enseignement en créole ne suffit pas pour obtenir la certification complémentaire. L'enseignement en Langue Vivante Régionale Créole auprès d'élèves est une expérience indispensable à l'obtention de cet examen. Toutefois, cette seule expérience n'est pas suffisante : cet examen se prépare. Le candidat doit être capable d'une analyse réflexive afin de formaliser sa pratique. Des ressources sur la page dédiée à la LVR peuvent être consultées et des modules de préparation à l'examen de la certification pour les candidats désirant se présenter à la session 2019, sont mises au PAF 2018-2019. Ces actions de formation apporteront aux candidats des pistes pour le développement des compétences liées aux apports théoriques, culturels, pédagogiques, didactiques. Seront en outre proposées des séances de simulations pour préparer l'examen oral.

4.2 Analyse et recommandations

Le rapport écrit

Le rapport permet au jury d'apprécier le parcours et l'expérience du candidat dans le domaine visé. Il doit mettre en exergue des éléments saillants de son expérience, faire apparaître son analyse et ne saurait se limiter à un simple schéma narratif. Le candidat doit faire montre de réflexion et d'argumentation.

Les dossiers ne sont pas notés. Néanmoins, la qualité de ceux-ci ne doit pas être négligée. Il est souhaitable qu'ils donnent une perspective pédagogique et qu'ils soient rédigés comme un rapport d'activités mettant en avant les formations et le parcours professionnel, d'une part, et, d'autre part, proposant des éléments pédagogiques. Cette seconde partie rendra compte de la pratique pédagogique lors d'activités incluant l'utilisation du créole ou de la mise en œuvre de projets favorisant la prise en compte de la langue et de la culture des élèves.

Les candidats sont invités à proposer une séance ou une séquence type en ce sens.

Ceux qui auront fait des observations de classe pourront s'appuyer sur un public d'élèves observé en cours de créole pour concevoir leur séance ou leur séquence. Le jury appréciera les productions des élèves ou tous autres documents pouvant justifier que le candidat a bien perçu les enjeux de l'enseignement du créole ou en créole. Le candidat peut également relater toute expérience significative de prise en charge d'élèves en créole ou ayant le créole comme langue première ou seconde.

Bien que les dossiers ne soient pas notés, le jury a reçu avec satisfaction qu'un candidat en ait rédigé une partie en créole.

L'épreuve orale

L'épreuve débute par un exposé de 10 minutes. Les candidats de cette session ont utilisé la totalité du temps imparti et fait le choix d'une présentation systématique de leur exposé en langue créole.

NB : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou un extrait de réalisation est autorisée.

Le candidat veillera à ne pas répéter et/ou relire le dossier. Il ne doit pas se limiter à la description d'un parcours mais doit faire montre d'une réflexion sur les enjeux de l'enseignement d'une DNL ainsi que la plus-value que cet enseignement peut apporter aux élèves.

Le jury attend le compte rendu d'une expérimentation pédagogique pertinente et significative qui illustre les compétences du candidat.

Le candidat doit être capable d'un retour réflexif pour formaliser sa pratique ou rendre compte de ses observations. La clarté du discours et la maîtrise de la communication professionnelle sont des qualités auxquelles le jury est sensible.

Même s'ils ne sont pas des professeurs de langue vivante régionale, les candidats représenteront un modèle linguistique pour les élèves auxquels ils s'adresseront après leur certification et de fait le niveau de maîtrise de la langue régionale est essentiel.

En second lieu, l'entretien de 20 minutes doit permettre d'approfondir les notions abordées par le candidat ou d'explicitier des points ambigus. Le candidat doit mettre en avant son

expérience et démontrer qu'il a des connaissances dans le domaine de la didactique des langues et sa capacité à prendre en charge des élèves de niveaux variés vis-à-vis de la langue vivante régionale créole.

La présentation d'une activité réalisée ou imaginée a été l'espace de la démonstration d'une réflexion sur les activités pédagogiques que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire même si parfois les activités langagières de l'oral ont pu sembler insuffisamment prises en compte (production orale en continu et en interaction, compréhension orale,) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe.

Le jury peut demander des précisions au candidat sur ses motivations, ses connaissances et ses capacités d'analyse des besoins des élèves dans le domaine de la Langue Vivante Régionale et sur sa pratique pédagogique. Il s'agit de convaincre le jury de ses capacités à mener à bien une pédagogie adaptée, et, à collaborer avec les professeurs de la discipline dans l'établissement d'exercice.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont su dépasser des idées générales sur l'enseignement d'une partie de leur programme disciplinaire en créole pour donner des exemples concrets de projets qu'ils pourraient mettre en œuvre dans leur classe. Si les candidats ont souvent conscience de l'intérêt culturel que cet enseignement apporte, ils ne sont pas toujours capables de l'expliquer de manière convaincante. Cette dimension culturelle ne peut pas être oubliée et participe à une approche spécifique de la discipline enseignée. L'objectif de cet enseignement ne se limite ni à la seule transposition d'un cours en langue cible ni à la seule connaissance linguistique du lexique spécifique à la discipline enseignée. Enfin la collaboration avec les collègues de langue vivante régionale est incontournable. Le jury apprécie les candidats qui ont inscrit leur démarche individuelle d'obtention de la certification complémentaire dans un projet collectif et qui ont concrètement travaillé avec un professeur de langue vivante régionale.

Le jury rappelle que la connaissance des textes institutionnels est une base nécessaire, mais pas suffisante. Il rappelle aussi que la pratique individuelle et spontanée de la langue créole ainsi que les activités personnelles dans les instances culturelles ne sont pas un gage de l'aptitude à enseigner tout ou partie de sa discipline en créole.

Le candidat doit faire preuve de maîtrise de notions et de concepts en lien avec la didactique des langues. Il lui est vivement recommandé d'approfondir ces notions pour pouvoir échanger avec le jury en employant la terminologie appropriée.

Le jury appréciera que le candidat montre son implication dans un travail collaboratif à travers des projets et notamment la semaine du créole qui sont des espaces privilégiés pour pratiquer de la collaboration et de la mutualisation avec des équipes pédagogiques en particulier avec le professeur en charge de l'enseignement de la langue vivante régionale créole au sein de l'établissement dans lequel il exerce (Collège, Lycée, Université, ESPE ...) ou avec des partenaires.

En termes de formation et d'expériences personnelles, le jury a été attentif à la richesse des parcours qui ont conduit certains candidats à présenter cette certification, notamment leur pluri-culturalité et l'usage de la culture créole dans leur quotidien. Il a été admiratif de la prestation orale outillée de certains candidats : la qualité phonologique, la richesse lexicale, les repères d'auteurs ainsi que leur dynamisme. Il a également apprécié la capacité de ces mêmes candidats à développer lors de l'échange avec le jury, leurs acquis d'expérience pédagogique, professionnelle et personnelle.

Il a évalué positivement la motivation de certains candidats et leur investissement ainsi que la mise en évidence des compétences développées dans leur discipline pouvant être réinvesties dans l'enseignement en créole. Il a également apprécié leur objectivité dans la mise en œuvre de ces passerelles en terme de points forts et de limites et a été sensible à leur posture professionnelle ainsi qu'à la qualité de leur écoute, au cours de l'entretien.

Toutefois, il insiste sur la nécessaire transposition pédagogique et le parallèle des apports dans les deux langues ainsi que sur les modalités d'évaluation de la plus-value de l'enseignement en langue créole sur la professionnalisation des apprenants et sur l'acquisition des compétences du référentiel-métier.

5 EN CONCLUSION

Le jury se félicite de la bonne tenue du déroulement des épreuves de la certification académique en Langue Vivante Régionale Créole, session 2018. Toutefois, il invite les candidats à poursuivre leurs implications et leurs formations de manière à ce que la Langue Vivante Régionale Créole soit un levier de la réussite pour tous les élèves de l'académie de la Guadeloupe.

Ce rapport a été rédigé par les membres du jury de la session 2018. Qu'ils en soient très vivement remerciés.

Nous tenons aussi à remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette première session de certification complémentaire de l'académie en langue vivante régionale créole.

Mme Catherine PIETRUS IA-IPR (ff) Créole

Présidente du jury

